

REÇU A LA PRÉFECTURE

25 SEP. 2006

Service instructeur  
Cabinet

N° 5c185-06

Service consulté

**Désignation d'un Conseiller Général au sein du  
Conseil Départemental des Anciens Combattants et  
Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation**

Résumé : Monsieur le Président propose la désignation de M. Christian CHATON pour représenter le Conseil Général au sein du Conseil Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation.

Monsieur le Préfet appelle mon attention sur la mise en place du Conseil Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation qu'il présidera et qui comporte trois collèges :

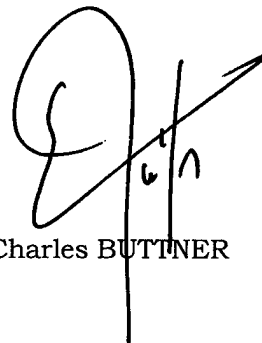
- collègue n° 1 : "Elus et services de l'Etat"
- collègue n° 2 : "Anciens Combattants et Victimes de Guerre"
- collègue n° 3 : "Liens entre le monde combattant et la Nation".

Le Conseil Général est membre de droit du premier collège et doit être représenté par un Conseiller Général.

Cette instance qui remplace le Conseil Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, est appelée à se réunir au moins une fois par an en séance plénière ; son installation est d'ores et déjà prévue en principe le 10 octobre prochain à la Préfecture. Elle est l'organe délibératif et de surveillance de l'application des missions dévolues par l'Etat au service des ressortissants de l'Office National, qui sont les différentes catégories de bénéficiaires du Code des Pensions Militaires d'Invalidité.

M. Christian CHATON ayant représenté notre Assemblée au Conseil Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, je vous propose de reconduire notre collègue dans sa mission pour siéger au sein de ce nouvel organisme.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER